



FORUM : Assemblée générale des Nations Unies

QUESTION : L'intelligence artificielle, un outil pour améliorer les systèmes de santé ?

SOU MIS PAR : L'Inde

L'Assemblée mondiale de la Santé,

Rappelant la Charte des Nations Unies et les Objectifs de Développement Durable (ODD), en particulier l'ODD 3 visant à assurer la bonne santé et le bien-être pour tous, ainsi que l'ODD 9 visant à encourager l'innovation et bâtir une infrastructure résiliente,

Soulignant les résolutions antérieures de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et de l'ONU sur l'amélioration des soins de santé par le développement technologique, notamment la résolution WHA71.1 sur la santé numérique, grâce à l'Intelligence Artificielle (IA), il est possible d'optimiser le diagnostic des maladies, d'améliorer la gestion des flux de patients et d'adapter les traitements aux besoins individuels. Cependant, ces avancées nécessitent un cadre éthique et réglementaire clair pour garantir la sécurité des données médicales et éviter les biais algorithmiques. Ainsi, une coopération internationale est essentielle pour assurer un développement responsable et équitable de ces technologies au service de la santé mondiale,

Prenant en compte les avancées technologiques récentes en matière d'intelligence artificielle (IA) et leur potentiel à révolutionner la médecine préventive, le diagnostic précoce et l'accès aux soins dans les pays en développement,

Considérant les inégalités persistantes en matière de santé, notamment dans les pays du Sud où l'accès aux services médicaux est limité et où l'IA peut permettre une meilleure répartition des ressources égalisant au même niveau tous les pays,

Reconnaissant les défis éthiques, juridiques et techniques liées à l'utilisation de l'IA en santé, tels que la protection des données personnelles, la responsabilité en cas d'erreur médicale et la fracture numérique,

Saluant les initiatives de pays comme l'Inde, Israël et l'Union européenne dans l'intégration de l'IA dans la gestion hospitalière, la télémédecine et la formation des professionnels de santé, notamment à travers le développement d'algorithmes de diagnostic assisté, l'amélioration de la gestion des flux de patients et l'optimisation des ressources médicales,

Constatant les efforts déployés par ces différentes nations pour favoriser l'accès aux soins en milieu rural grâce à l'IA, réduire les coûts médicaux et améliorer la précision des diagnostics,

Prenant en considération l'unification et la collaboration entre les gouvernements, les universités et entreprises du secteur technologique de chaque nation visant à renforcer la recherche et le développement de solutions d'IA adaptées aux besoins de la santé publique mondiale,

1) *Encourage* les États membres à investir dans le développement de l'IA en santé, en complément de leurs efforts dans d'autres domaines médicaux, en reconnaissant que l'IA offre des opportunités uniques pour améliorer la précision des diagnostics, optimiser la gestion des flux de patients et personnaliser les traitements à grande échelle. Ces avancées permettent une prise en charge plus efficace et accessible, notamment dans les régions sous-dotées en infrastructures médicales. Pour les États souhaitant mener des recherches mais disposant de ressources financières limitées, recommande la création de partenariats avec des organisations internationales, des entreprises spécialisées et innovantes et des institutions académiques ou encore des start-ups locales et internationales, ainsi que l'accès à des fonds dédiés au développement technologique dans le domaine de la santé numérique ;

2) *Invite* l'OMS à établir des lignes directrices claires sur l'utilisation éthique et sécurisée de l'IA en médecine, définissant des recommandations précises sur la transparence des algorithmes, la protection des données des patients et la prévention des biais algorithmiques. Ces lignes directrices serviraient de cadre de référence pour les États membres, facilitant l'élaboration de réglementations nationales harmonisées et cohérentes. Suggère également que l'OMS travaille à la mise en place d'un cadre réglementaire international non contraignant mais incitatif, afin d'encourager une adoption responsable et équitable de l'IA en santé. Pour assurer le suivi de ces recommandations, demande la création d'un comité d'experts chargé de surveiller et d'évaluer les risques éthiques liés aux décisions automatisées en matière de soins de santé ;

3) *Recommande* que l'OMS sollicite la Banque mondiale pour la création d'une bourse internationale destinée à financer l'intégration de l'IA dans les systèmes de santé des pays en développement, en partenariat avec des organisations spécialisées dans la santé numérique et les géants de la tech. Cette bourse permettrait d'accompagner les hôpitaux publics et les centres de recherche dans le développement de solutions adaptées aux besoins locaux, en garantissant un accès équitable aux financements et en soutenant l'innovation technologique dans les régions les plus vulnérables ;

4) *Suggère* aux États membres de renforcer la coopération internationale en matière de partage des données issues de la recherche médicale et des algorithmes, tout en respectant les réglementations locales sur la confidentialité et la cybersécurité. À cette fin, recommande la création d'une plateforme mondiale sécurisée permettant un échange responsable et encadré des informations entre institutions médicales et scientifiques. Propose également le développement d'une intelligence artificielle spécialisée dans la cybersécurité, capable de détecter les fuites de données et les logiciels malveillants, afin de garantir une protection optimale des informations partagées et d'assurer la confiance des États et des patients dans ces technologies ;

5) *Demande* aimablement aux Etats-membres d'intégrer l'apprentissage de l'IA et des technologies numériques dans les programmes de formation des professionnels de santé sans rendre cette formation obligatoire mais en la rendant accessible à ceux souhaitant renforcer leurs compétences en la matière afin d'optimiser leur utilisation des outils technologiques et de garantir une médecine plus efficace, plus humaine et plus accessible. Reconnaît que certains pays disposent déjà de telles formations, mais souligne que celle-ci se distingue par son accent sur l'IA appliquée à la médecine, la cybersécurité des données de santé et l'usage de technologies innovantes pour optimiser les soins. Encourage également la mise en place de certifications et formations continues pour garantir une maîtrise efficace des nouvelles technologies médicales et ;

a) d'encourager la mise en place de certifications et formations continues pour assurer une maîtrise efficace des nouvelles technologies médicales, et permettre aux soignants d'acquérir des compétences en matière d'IA et d'outils numériques, tout en préservant l'importance du contact humain et de l'éthique dans la relation patient-soignant ;

b) de favoriser des programmes d'échanges temporaires pour les étudiants et professionnels de santé avec des pays disposant d'une expertise avancée dans le domaine médical, tout en mettant en place des incitations au retour afin d'éviter la fuite des cerveaux et d'encourager le transfert de compétences vers les régions ayant des besoins spécifiques ;

6) *Encourage* la mise en place de partenariats entre le secteur public, notamment les ministères de la Santé, les hôpitaux et centres de soins publics, les agences nationales de recherche médicale et technologique, ainsi que les organismes de régulation sanitaire, avec les entreprises de la tech et les institutions de recherche pour développer des solutions d'IA adaptées aux besoins spécifiques des différentes régions du monde, en veillant à ce que ces innovations soient accessibles aux établissements de santé à faibles ressources et aux zones rurales ;

7) *Insiste* fortement sur l'importance d'une régulation claire et équilibrée de l'IA en santé, évitant à la fois une entrave à l'innovation et une utilisation incontrôlée qui pourrait mettre en péril la sécurité des patients. Appelle spécifiquement à la mise en place de normes internationales juridiquement encadrées, visant à garantir la fiabilité, la sécurité et l'impartialité des technologies d'IA appliquées à la médecine. Ces normes devraient inclure des exigences précises sur la validation clinique des algorithmes, la certification des outils d'IA en santé, ainsi que des mécanismes de responsabilité en cas d'erreurs médicales liées à l'IA et incitant en outre à la mise en place de normes internationales garantissant la fiabilité et l'impartialité des technologies d'IA dans le domaine médical ;

8) *Exprime* son souhait que l'ONU et l'OMS jouent un rôle clé dans la supervision et l'évaluation des impacts de l'IA sur la santé publique, en publiant régulièrement des rapports précis sur les avancées et les défis rencontrés, et en instaurant un mécanisme d'audit permettant de mesurer l'efficacité des technologies mises en œuvre et d'assurer leur conformité aux normes éthiques et scientifiques ;

9) *Décide* de suivre l'évolution de l'utilisation de l'IA dans les systèmes de santé et de convoquer une conférence internationale sur l'IA et la santé d'ici trois ans afin de faire le point sur les progrès réalisés et les ajustements nécessaires, tout en proposant et élaborant des solutions convenables, ainsi

qu'en réunissant finalement des experts médicaux, des chercheurs, des représentants des gouvernements et des entreprises technologiques pour élaborer des recommandations communes sur l'avenir de l'IA en santé et ;

a) de promouvoir l'utilisation de la télémédecine et de la chirurgie assistée par IA, notamment en facilitant les interventions médicales à distance grâce à la visioconférence entre médecins spécialistes et praticiens locaux, accordant ainsi à des patients vivant dans des régions isolées par rapport au reste du pays, de bénéficier de soins de qualité sans avoir à parcourir de longues distances ; tout en garantissant la mise en place de protocoles de sécurité rigoureux, incluant un suivi en temps réel par des équipes médicales qualifiées et des systèmes d'alerte immédiate en cas de réaction imprévue du patient, afin d'assurer une prise en charge rapide et sécurisée ;

b) d'encourager le financement de projets pilotes sur l'utilisation de la robotique et de l'IA dans les interventions médicales complexes, afin d'améliorer leur efficacité et leur accessibilité avec pour but de sauver davantage de vies et d'offrir à chaque patient, quel que soit son pays ou son niveau de revenu qui pourraient accroître une méfiance envers les nations, les meilleures chances de guérison possibles.